



Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260203-CA_CCAS_01_06-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 Février 2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le vendredi 30 Janvier et se sont réunis le mardi 3 Février 2026 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 9 – pouvoirs : 5 – votants : 14 – absents : 3.

Étaient présents : Mesdames Martine PALIN SAINTE AGATHE, Florence MIFSUD, Magalie BENOIST, Marie-Jeanne MICLO et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Amauld DE FRANSSU, Dominique DUMONT, Denis RENAUDIN et Jean-François HOUETTE.

A donné mandat de voter en son nom : Madame Pascale LOISELEUR à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE, Madame Geneviève GUINJARD à Madame Florence MIFSUD, Madame Elisabeth SIBILLE à Monsieur Sylvain LEFEVRE, Madame Véronique PRUVOST-BITAR à Madame Magalie BENOIST, Monsieur Alexis DERACHE à Monsieur Dominique DUMONT.

Absente : Madame Françoise BALOSSIER

Absents excusés : Messieurs Henri BACLET et Patrice REIGNAULT

Présidente de séance : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

N°06 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

La Vice-Présidente expose :

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Le budget du CCAS est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration.

Dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget, comme le précise également l'article 16 du règlement intérieur du CCAS de Senlis voté par délibération le 1^{er} Décembre 2020.

Ce débat donne lieu au vote d'une délibération.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base du rapport détaillé, ci-annexé.

L'exposé entendu,

Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité,

- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base du rapport détaillé, ci-annexé

POUR COPIE CONFORME



Pour la Présidente et par délégation,

Martine PALIN SAINTE AGATHE

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Rappel missions et cadre d'intervention du CCAS

Les missions principales du CCAS sont : informer et orienter les senlisiens dans leurs démarches et couverture de leurs droits. Cela signifie instruire des dossiers (RSA, MDPH, ASPA, OA, CSS, APA¹, éléction de domicile², mais aussi écouter la demande, l'analyser et réorienter si besoin vers le bon interlocuteur pour instruire une demande d'aide dans le cadre du droit commun, se faire aider, ou rechercher une activité pour garder du lien.

Exemple : dossier inscription cantine, orientation vers un prestataire pour installation d'une douche au domicile, contacter la CPAM² pour la perte d'une carte vitale, orienter une personne vers la maison France services pour son dossier de demande de retraite, orienter un foyer vers la MDS³ pour instruire une demande FSL⁴, orienter les familles en difficulté pour acheter du mobilier ou de l'électroménager vers la CAF⁵ afin d'obtenir une aide,

Ainsi les dossiers de secours qui sont des aides facultatives, viennent si besoin en complément des aides de droit commun qui doivent au préalable être sollicitées par le demandeur. Les aides facultatives du CCAS sont subsidiaires.

L'équipe du CCAS optimise donc le panel d'aides et les nombreuses orientations possibles pour répondre au mieux à la demande des Senlisiens.

Le Conseil d'administration du CCAS a adopté le 29 novembre 2024 un règlement des aides facultatives entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025 précisant l'ensemble des aides et leurs critères d'attribution auprès des Senlisiens. Le montant des aides alimentaires a été revalorisé à cette occasion. Pour appliquer ce règlement, le service se donne les moyens de se rendre au domicile des plus fragiles pour faire un point sur leur situation les vendredis après-midi.

Budget 2025 et consommation

Lors du vote du budget 2025 du CCAS, les membres du Conseil d'Administration, à main levée et à l'unanimité, ont adopté le budget suivant :

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 95 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 121 000,00 € (dont 120 642,75 € d'excédent 2024 inclus)

Pour la section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 22 500,00 €
- Recettes d'investissement : 89 183,79 € (dont 88 408,79 € d'excédent 2024 inclus)

Le bilan financier présenté est basé sur un compte administratif 2025 anticipé estimé.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	24 002,01€	1593,60 €	-22 408,41€
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)			120 642,75 €
	Résultat à affecter			+98 234,34 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	0 €	775,00 €	+775,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)			+88 408,79 €
	Solde global d'exécution			+89 183,79 €

La clôture de l'exercice 2025 s'établit ainsi à -21 633,41 € et avec les résultats antérieurs reportés un excédent global de 187 418,13 €.

¹ Revenu de Solidarité Active, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, Obligation Alimentaire, Complémentaire Santé Solidaire, Allocation Personnalisée d'Autonomie)

² Caisse Primaire d'Assurance Maladie

³ Maison Départementale des Solidarités

⁴ Fonds de Solidarité Logement

⁵ Caisse d'Allocations Familiales

Synthèse des actions de l'année 2025

Les chèques de première nécessité :

Chèques Première nécessité délivrés				
	Nombre de foyers senlisiens aidés	Montant attribué	Montant moyen par foyer	Dépense enregistrée (avec bons seniors ajoutés)
2020	100	7 624 €	76,24 €	15 792,01 €
2021	97	6 292 €	64,86 €	7 736,24 €
2022	135	8 862 €	65,64 €	12 768,51 €
2023	132	8 128 €	61,57 €	9 773,18 €
2024	90	9 808 €	108,98€	13 686,56 €
2025	77	10 240 €	132,98 €	En attente compte administratif

Pour rappel, l'écart entre le montant attribué et la dépense enregistrée, est lié au fait que des chèques de premières nécessités donnés les années antérieures pouvaient, jusqu'au 31 décembre 2024, être utilisés sans date limite. A compter du 1^{er} janvier 2025, les chèques de premières nécessités données ont une durée de 30 jours.

Le nombre de foyers aidés est en baisse notamment en l'absence des personnes demandeurs d'asile sur la commune, en raison des travaux de réhabilitation du bâtiment effectué sur l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile).

Le montant des aides attribuées est plus important en raison notamment de la revalorisation du montant des aides au 1^{er} janvier 2025 réalisée dans le cadre du règlement des aides facultatives.

A noter que moins de 10 foyers se sont vus refuser un bon alimentaire en raison de leur reste à vivre supérieur au barème. Pour certains d'entre eux ces foyers ont bénéficié d'une orientation vers une association caritative.

La carte seniors CCAS

Depuis janvier 2025, la carte seniors est accessible pour les Senlisiens âgés de 65 ans et plus, et bénéficiaires de l'ASPA. Cette carte permet d'obtenir la gratuité aux sorties et thés dansants organisés par le service seniors de la Ville et la gratuité des repas au restaurant communal du Valois. Au moment des fêtes de fin d'année les bénéficiaires de cette carte reçoivent également à leur domicile un colis alimentaire.

Ainsi en 2025, 17 seniors ont bénéficié de cette carte (Pour rappel 16 en 2024, 17 en 2023, 13 en 2022 et 14 en 2021).

La dépense pour le CCAS en lien avec la carte seniors est de 644,30 € (correspondant au 17 colis seniors distribués)

A titre indicatif, en 2025, 9 seniors ayant la carte seniors du CCAS ont utilisé le restaurant communal du Valois. Leur inscription représente 787 repas à l'année pris en charge par la Ville de Senlis (793 repas en 2024 pour 9 seniors). De plus en 2025, 5 personnes inscrites aux thés dansants organisés par la ville (5 en 2024) et 3 inscriptions aux sorties seniors (1 en 2024) ont été enregistrées.

Les dossiers de secours

Pour rappel, dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CCAS de Senlis vient en aide aux senlisiens en difficulté notamment pour régler des impayés et ainsi permettre aux demandeurs de rebondir. Cette aide financière est élaborée à la suite d'un entretien social où la situation globale du foyer est étudiée. Un dossier est instruit et présenté au Conseil d'administration. La recherche de partenaires financeurs pouvant intervenir avant la demande de secours (aide de droit commun et plans d'apurement) est toujours effectuée par le service. Autrement dit, les secours du CCAS interviennent en dernier lieu, l'aide est subsidiaire.

Détail des demandes 2023/2024/2025												
Motifs des demandes	Nombre de demandes			Montant total sollicité (€)			Nombre de demandes accordées			Montant total accordé (€)		
Année	23	24	25	23	24	25	23	24	25	23	24	25
Impayés de loyer	1	0	2	750,67	0	1 006,46	1	0	2	750,67	0	1 006,46
Fluides :	15	12	9	3 729,26	5 589,64	4 755,55				3 729,26	3 855,66	2 173,99
dont Véolia Eau (chèque eau)	13	6	7	2 751,23	3 723,98	3 888,34	13	6	5	2 820	2 340	1 873,99
dont Gaz	0	3	2	0	1 076,73	867,21	0	2+1 ajournement	1+1 ajournement	0,00	726,73	300
dont Electricité	2	3	0	978,04	788,93	0	2	3	0	556,46	788,93	0
Cantines / Péri-scolaire / ALSH et crèche	8	8	6	1 121,57	1 801,61	2 078,52	8	8	5+1 ajournement	1 121,57	1 801,61	790,96
Assurances / Mutuelles	2	0	0	376,06	0	0	2	0	0	376,06	0	0
Soin/ Santé	2	0	0	320,17	0	0	2	0	0	320,17	0	0
Frais d'études	0	1	0	0	220	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement d'urgence	2	1	0	1 848,4	581,49	0	2	1	0	1 848,40	581,49	0
Obsèques	3	0	1	7 931,70	0	2 245,60	3	0	1	5 514,20	0	2 245,60
Transport/ réparation véhicule et achat	0	1	0	0	300	0	0	1		0	300	0
Travaux liés au logement	1	1	0	735,5	1 478.4	0	1	1	0	735,5	500(non versée car aide estimée insuffisante)	0
Alimentaire	0	0	0	0	0	0	1 exceptionnelle	0	0	96	0	0
Prise en charge SPA	1	0	0	252	0	0	1	0	0	252	0	0
TOTAL	35	25	18	16 843,33	10 268,54	10 085,57	36	23	14+2 ajournements	14 391,03	7 336,16	6 217,01

	Nombre de Conseils d'Administration	Nombre de dossiers présentés	Nombre de foyers représentés	Montant total sollicité	Nombre d'accords	Montant total accordé
2022	7	22	20	15 225,84 €	17	5 400,59 €
2023	5	35	33	16 843,33 €	36	14 391,03 €
2024	5	25	22	10 268,54 €	23	7 336,16 €
2025	5	18	16	10 085,57 €	14	6 217,01 €

En 2025, les 16 foyers ayant eu un accord représentent 14 accords.

2 demandes ont été ajournées lors des séances du conseil d'administration : les familles ne se sont pas représentées auprès du CCAS (une orientation vers la MDS a été faite).

Tranche d'âge du demandeur			
	2023	2024	2025
moins de 25 ans	3	0	0
25 et 59 ans	19	18	12
plus de 60 ans	10	4	4

Situation logement du demandeur			
	2023	2024	2025
Locataire	23	17	13
Propriétaire	2	1	1
Structure d'hébergement / 115:	7	3 (dont 1 hébergé)	1 hébergé + 1 SDF

Secteur géographique du demandeur			
	2023	2024	2025
Bonsecours (dont structure Adoma)	7	7	6
Brichebay	5	4	2
Centre-ville	4	1	1
Four à chaux	2	3	0
Gare	3	0	0
Gatelière	0	1	2
Hôtel/ hébergé/115	2	3	1
Val d'Aunette	9	2	3
Villevert	0	1	0
SDF	0	0	1

Situation Familiale du demandeur						
	Femmes seules	Hommes seuls	Femmes seules avec enfant(s)	Hommes seuls avec enfant(s)	Couples sans enfant	Couples avec enfants
2023	10	3	11	2	0	6
2024	3	2	10	3	0	4
2025	1	5	4	1	1	4

Concernant les chèques solidarité Véolia Eau, par délibération en date du 16 Septembre 2025, le conseil d'administration a décidé d'accorder une aide de 50 € en chèque solidarité Véolia eau à chaque foyer venant à la rencontre du service social et en situation d'impayé pour la facture du mois de Juillet 2025 (256 personnes concernées).

Au 18 Novembre 2025, 24 familles se sont présentées au CCAS et 14 foyers ont pu bénéficier de cette aide (parmi ces familles, 4 foyers avaient déjà réglé leur facture, 4 dossiers de secours ont été présentés lors d'un Conseil d'Administration).

L'hébergement d'urgence

Depuis 2022, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un hébergement d'urgence et d'en confier la gestion à l'association Samu Social de l'Oise. L'association est chargée notamment d'accompagner les personnes hébergées, de prendre en charge les fluides et assurances liées au logement. Pour rappel, le CCAS verse sur présentation de factures 8 euros par jour et par personne accompagnée pour l'ensemble de la gestion de l'hébergement d'urgence effectuée par l'association. Si le logement est vacant le CCAS versera une aide à l'association correspondant uniquement aux frais d'assurances et liés aux fluides.

Le 22 Décembre 2025, une femme seule a intégré l'hébergement d'urgence. Mme venait de divorcer et devait quitter le domicile conjugal. Mme a été accompagnée par le Samu Social pour trouver un nouvel emploi et l'accompagner dans la démarche d'accession au logement social. Cependant Mme n'est restée que 2 nuits dans l'hébergement pour raison de santé. Mme a donc remis officiellement les clés le 13 Janvier 2026 et est hébergée par des amis et de la famille. La demande de logement social est en cours.

La dépense pour les hébergements d'urgence en 2025 est de 1741,26 € (+80 € en rattachement) dont 572,40 € correspondent à la fin de l'année 2024. (Pour 2024 la dépense était de : 6206,39 € (dont 1230,39 € correspondaient à la fin de l'année 2023 (vacance du logement et arrivée de la famille)

L'aide en direction des familles de l'hôtel du Point du jour

Le conseil d'administration délibère chaque année sur des prises en charge spécifiques pour les familles de l'hôtel du Point du jour.

Prise en charge semaine d'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de l'hôtel du Point du Jour

Depuis juillet 2020, les membres du conseil d'administration renouvellent chaque année une délibération permettant d'accorder aux enfants en âge de fréquenter une école maternelle ou élémentaire et dont les parents sont hébergés à l'Hôtel du Point du jour et sans ressource, la gratuité d'une semaine de centre de loisirs pour la période estivale.

Cette somme représente en 2025 : 252,40 € pour 8 enfants (2024 : 201,90 € pour 6 enfants, 2023 : 146 € pour 5 enfants)

Prise en charge cantine pour les enfants de l'hôtel du Point du Jour

Depuis octobre 2019, chaque année les membres du conseil d'administration adoptent une délibération accordant aux enfants en âge de fréquenter une école maternelle ou élémentaire et dont les parents sont hébergés à l'Hôtel du Point du jour et sans ressource, la gratuité des repas cantine.

CCAS de Senlis
060-216006031-20260203-CA_CCAS_01_06-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

En 2025, Les factures, d'Octobre à Décembre 2024 ont été imputées sur 2025, ce qui correspond à la somme de 554,83 € pour 8 enfants (en 2024, 891,27 € pour 10 enfants)

En 2025, les factures de Janvier à Juillet représentent une dépense de 1184,35 € et s'adressaient à 8 enfants. A noter qu'en 2025, les tarifs des repas ont été réévalués par la Mairie.

Pour rappel en 2024, cette somme était de 1 094,2 € (de Janvier à Septembre 2024) pour 9 enfants.

Ainsi pour 2025, en comptant les dépenses précédentes (cantines et ALSH), l'hébergement d'urgence, le montant accordé au titre des secours par le conseil d'administration (hors CPN, et Chèque Véolia Eau) est de 8155,86 € (en 2024 cette dépense était de 13188,06 € et en 2023 : 20 372,75 €).

Les actions collectives

En 2025, **2 ateliers collectifs, concernant la lutte contre la précarité énergétique**, ont été réalisés en collaboration avec la MDS (dans leurs locaux et sur orientation de leur travailleurs sociaux) . Sur le 1^{er} atelier, 2 personnes se sont inscrites mais ne se sont pas présentées malgré une relance la veille, et pour le 2nd atelier 2 personnes inscrites mais une seule s'est présentée. Cette personne s'est vu offrir le kit énergie.

(Pour rappel, en 2024, 1 atelier identique, en collaboration avec le Tiers Lieu a été réalisé. Cet atelier avait réuni 3 personnes).

Concernant l'**action avec l'association des jardins familiaux**, celle-ci a concerné 2 foyers, sur la parcelle du Clos de la Santé (en 2024 1 foyer).

Fin 2024 avec le désengagement des CCAS de Pont Sainte Maxence et Chantilly, le Conseil Local de Santé Mentale du Val de la Nonette s'est arrêté. Cependant, le CCAS a entrepris de piloter un groupe de travail avec la MDS de Senlis pour la **mise en place d'actions pendant les semaines d'information en santé mentale**. Ainsi entre le 6 et le 19 octobre 2025, 19 actions ont été proposées par 12 partenaires. Le CCAS a obtenu une subvention de l'ARS Hauts de France de 1000 € pour la réalisation de ces actions. La dépense pour le CCAS a été de 1488,87 €. Le bilan est positif, les acteurs sont prêts à s'investir pour les SISM 2026, un travail sur la communication plus ciblée devra être fait afin de toucher plus de public. En 2026, le thème national sera : « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts ».

Les fêtes de fin d'année

En fin d'année, les membres du Conseil d'Administration ont accordé sous conditions, différentes aides pour soutenir les Senlisiens en difficulté : chèques jouets, goûter de Noël, colis seniors CCAS, chèque solidarité Véolia eau.

Ainsi en 2025, 67 foyers différents ont été concernés par les fêtes de fin d'année. (136 en 2023, 62 en 2024). Il n'y pas d'impact lié au départ de l'hébergement d'Urgence des demandeurs d'Asile à Adoma.

	Nombre			Montant		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Chèques jouets	35	40	41	1050 €	1 200 €	1 230 €
Colis Seniors	17	14	17	593,30 €	516,60 €	644,30 €
Chèque Solidarité eau	6	11	14	290 €	550 €	700 €
Goûter de Noël	28	66	54	332, 61 €	884,61 €	1640,65 €

Par délibération du 16 Septembre 2025, un chèque jouet d'une valeur de 30 € a été envoyé aux familles pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans.

De plus, en collaboration avec les associations caritatives senlisiennes (le Secours Catholique et la Croix Rouge), les familles ont eu la possibilité de participer à une après-midi festive à la salle de l'Obélisque le 22 Décembre dernier ou un spectacle de Noël a été proposé aux familles et s'est clôturé par un goûter. Les familles ont été conviées par courrier et pour celles qui n'avaient pas répondu au courrier, une relance téléphonique a été faite.

Personnel mis à disposition par la Ville

Début 2025 la nouvelle convention de mise à disposition par la ville du personnel mis à disposition au CCAS a été validée par le conseil d'administration.

Pour rappel, cette convention concerne 1,3 ETP. Le coût de cette mise à disposition par la Ville pour 2025 est de 64519,71 € (en 2024 la dépense était de 63108,94 €, en 2023 de 58 005,45 €).

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260203-CA CCAS_01_06-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Projets et objectifs pour l'année 2026 :

Pour l'année 2026 le budget suivant est envisagé :

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 99 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 99 000 € (dont 98 234.34 € d'excédent 2025 inclus)

Pour la section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 22 500,00 €
- Recettes d'investissement : 89 183,79 € (correspondant à l'excédent 2025)

Soit un suréquilibre sur l'investissement de + 66 683,79 €

Les dépenses de fonctionnement seront compensées par le suréquilibre constaté pour 2025. Il n'est donc pas nécessaire de demander une subvention à la ville sur les actions (hors frais de personnel et de structures) pour 2026.

FONCTIONNEMENT :

Poursuite de la politique d'action sociale en direction des senlisiens en situation de précarité :

- Action événement lors de la semaine d'information en Santé Mentale (projet à construire) : **3 000 euros**
- Analyse des besoins sociaux pour le nouveau mandat : **22 000 €**
- Subvention éventuelle du CCAS au Centre Hospitalier Isarien dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale du Val de la Nonette, en cas de paiement indemnités France Travail à l'ancienne coordinatrice : **4 500 euros par an**
- Augmentation du budget de l'aide alimentaire et diminution de l'enveloppe des secours pour être au plus près du réalisé de ces dernières années.
- Renouvellement de l'action collective autour des économies d'énergie en partenariat avec EDF SA Pole Solidarité et éventuellement d'autres opérateurs (ENGIE, Véolia) : **2000 €** si besoin d'achat de kit énergie complémentaires.
- Renouvellement de l'Adhésion du CCAS à l'Association des Jardins Familiaux de l'Oise afin de poursuivre l'action collective pour des bénéficiaires du CCAS et achat éventuel de matériel : **500 euros**

INVESTISSEMENT :

- Report du projet de guichet unique et de travaux d'aménagements dans les locaux du CCAS dont la prise en charge budgétaire est prévue sur le budget du CCAS : crédits pour **22500 €**, pour engager les travaux d'études et déclaration nécessaires.
- L'achat de tablettes informatiques aux administrateurs nommés est à prévoir pour l'année 2026, afin d'arrêter les impressions des dossiers des Conseils d'Administration. Le coût s'élèverait environ à 2500 € pour l'acquisition de 8 tablettes

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260203-CA_CCAS_01_06-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026